

## **CHAPITRE 6 - Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux**

**Comment expliquer la densité de conflits qui caractérise cette région et la difficulté à les résorber ?**

# **Cours : Les multiples facteurs de conflictualité au Moyen-Orient**

**(p. 152-153)**

Pourquoi le Moyen-Orient est-il un foyer majeur de conflictualité ?

## **I - Peuples et États du Moyen-Orient**

### **A. Des Arabes majoritaires mais divisés**

Sur les 400 millions d'habitants que compte le Moyen-Orient, environ 250 millions sont des Arabes. Mais la langue arabe se décline en plusieurs dialectes (égyptien, syro-libanais) parfois très éloignés l'un de l'autre.

Les Arabes du Moyen-Orient sont dispersés dans les quinze pays de la région. Ils sont majoritaires dans tous, sauf en Turquie, en Iran et en Israël. Par ailleurs, de nombreux Arabes vivent en dehors du Moyen-Orient, principalement en Afrique du Nord.

### **B. Turcs, Persans, Kurdes et juifs**

Environ 80 millions de Turcs et autant de Persans vivent au Moyen-Orient. Les Turcs vivent essentiellement en Turquie où ils constituent la grande majorité de la population au côté d'une importante minorité kurde (environ 20 % de la population). Les Persans vivent pour la plupart en Iran, pays dans lequel ils sont très majoritaires mais qui abrite de nombreuses minorités : Kurdes, Baloutches, Azéris, Arméniens, etc.

Les Kurdes sont environ 30 millions au Moyen-Orient. Ils vivent pour la plupart dans un espace partagé entre la Turquie (où ils sont environ 15 millions), l'Iran (7 millions), l'Irak (5 millions) et la Syrie (3 millions). Ils y sont partout minoritaires. C'est pourquoi ils réclament de longue date la création d'un État kurde indépendant. Depuis 2013, ils disposent d'un statut d'autonomie en Irak.

6 millions de juifs vivent au Moyen-Orient. Certains descendent de juifs venus d'Europe s'installer en Palestine à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, qui parlaient pour la plupart le yiddish. D'autres descendent de communautés juives d'Orient très anciennes qui parlaient l'arabe ou le persan. La plupart ont aujourd'hui adopté la langue hébreu moderne et vivent en Israël où ils représentent 75 % de la population. Les 25 % restants sont des Arabes, de confession musulmane ou chrétienne.

## **II - Une mosaïque religieuse**

### **A. Un islam majoritaire mais pluriel**

Environ 300 millions de musulmans vivent au Moyen-Orient. Ils ne représentent qu'une petite partie du milliard et demi de fidèles que compte cette religion dans le monde. Environ 75 % d'entre eux sont sunnites et 25 % chiites. Les groupes musulmans hétérodoxes, qui ont leur propre vision de l'islam, sont généralement comptés dans ce dernier quart, comme les alaouites de Syrie ou les druzes du Liban et d'Israël.

- Les chiites sont majoritaires dans quatre pays du Moyen-Orient. Ils représentent 90% de la population iranienne, 70 % de celle du Bahreïn, 60 % de celle de l'Irak et 40 % de celle du Liban.

### **B. Juifs et chrétiens au Moyen-Orient**

Une dizaine de millions de chrétiens vivent aujourd'hui au Moyen-Orient. Principalement du fait des persécutions qu'ils ont subies, ils ne représentent plus que 4 % des habitants de la région contre 25 % il y a un siècle. Pour la plupart arabes, ils sont divisés en de multiples courants, certains étant catholiques, d'autres orthodoxes. Les deux plus importantes communautés chrétiennes du Moyen-Orient sont les maronites libanais et les coptes égyptiens.

Israël, dont 75 % de la population est juive, est le seul État du Moyen-Orient à ne pas être majoritairement musulman. C'est également le seul État au monde où les juifs sont majoritaires. Le judaïsme y prend de multiples visages, ce qui crée parfois des tensions comme entre les haredim et les partisans de la laïcité. La plupart des juifs ne vivent cependant pas en Israël. Au Moyen-Orient, on trouve de petites communautés juives en Turquie et en Iran.

### **III - Des ressources convoitées**

#### **A. L'or bleu et l'or noir**

Le Moyen-Orient se caractérise par un climat aride. L'eau y est donc indispensable pour pratiquer l'agriculture irriguée. Son contrôle et ses usages constituent un facteur de tensions entre les États riverains du Nil (Égypte et Soudan), du Tigre et de l'Euphrate (Turquie, Syrie, Irak) ou du Jourdain (Israël, Palestine, Jordanie, Syrie).

Le Moyen-Orient concentre 48 % des réserves mondiales de pétrole et 43 % de celles de gaz. Elles sont très inégalement réparties, les pays riverains du golfe Persique (en premier lieu l'Irak, l'Iran et l'Arabie saoudite) étant les mieux lotis.

#### **B. Un carrefour stratégique**

Le Moyen-Orient est un grand producteur mais surtout un grand exportateur d'hydrocarbures. Ses principaux clients sont l'Europe, l'Asie et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord. Les économies de ces continents sont donc étroitement dépendantes de ces importations.

L'exportation des hydrocarbures du Moyen-Orient repose sur des infrastructures sensibles. Oléoducs et gazoducs sont fréquemment la cible d'attaques terroristes.

L'exportation par voie maritime est donc privilégiée, ce qui implique de sécuriser les passages stratégiques. Le détroit d'Ormuz, qui permet d'accéder au golfe Persique et que l'Iran et l'Arabie saoudite se disputent, en fait partie, tout comme le détroit de Bab-el-Mandeb, qui ouvre la route de Suez et de la Méditerranée, mais est en proie à la piraterie.

## **Cours : Les conflits au Moyen-Orient depuis 1947 (p. 154-155)**

Quelles sont les multiples formes de la conflictualité moyen-orientale ?

### **I - Deux peuples pour une terre : la question palestinienne**

## **A. Du conflit israélo-arabe ...**

Depuis la fin du XIX siècle, des juifs européens fuyant les persécutions se sont établis en Palestine pour y fonder un État juif. Ils entrent en conflit avec les populations arabes qui n'entendent pas partager leurs terres. En 1947, l'ONU tente de mettre un terme aux affrontements entre Arabes et sionistes avec un plan de partage de la Palestine. Rejeté par les Arabes, il est accepté par les sionistes, dont le leader David Ben Gourion proclame l'État d'Israël le 14 mai 1948. Ceci provoque la première guerre israélo-arabe (1948-1949), remportée par Israël.

Israël et ses voisins arabes s'affrontent de nouveau lors de la guerre des Six-Jours (1967). Les armées arabes sont écrasées et Israël annexe le Golan, la Cisjordanie (dont Jérusalem Est), la bande de Gaza et le Sinaï. Le Conseil de sécurité de l'ONU, par la résolution 242 (22 novembre 1967), exige la reconnaissance d'Israël par ses voisins et la restitution des territoires occupés par Israël. Pour tenter de les récupérer, l'Égypte et la Syrie attaquent Israël, qui les repousse, gagnant ainsi la guerre du Kippour (1973).

## **B ... au conflit israélo-palestinien**

En 1978, grâce à une médiation américaine, l'Égypte fait la paix avec Israël (accords de Camp David). Elle est suivie par la Jordanie en 1994. D'israélo-arabe, le conflit devient israélo-palestinien : il oppose à l'État israélien des groupes armés palestiniens comme l'OLP de Yasser Arafat. Il prend la forme d'affrontements asymétriques dont le symbole est l'intifada.

En 1993, les accords de paix d'Oslo sont conclus par Israël et l'OLP. Ils créent une Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Mais ils sont rejetés par les extrémistes des deux bords. La droite religieuse israélienne refuse d'arrêter la colonisation des terres palestiniennes. Les islamistes palestiniens du Hamas et libanais du Hezbollah veulent poursuivre la lutte armée.

## **II - Une querelle régionale aux enjeux mondiaux : la première guerre du Golfe**

### **A. L'impérialisme irakien**

Le 2 août 1990, l'Irak de Saddam Hussein envahit le Koweït. Officiellement, il s'agit de récupérer un territoire séparé de l'Irak par le colonisateur britannique. Dans les faits, cela lui permet de s'approprier ses ressources pétrolières et de s'assurer un plus large accès au golfe Persique (Carte p. 151). Réfugié en Arabie saoudite, l'émir du Koweït lance un appel à l'aide internationale.

L'annexion du Koweït, qui viole le droit international, est condamnée par l'ONU et la LEA. Saddam Hussein réplique en se posant en champion de la « nation arabe ». Il critique les pétromonarchies alliées des États-Unis et lance un appel à la « guerre sainte » contre les « infidèles ». Il tente de lier la question koweïtienne au conflit palestinien, en proposant l'évacuation du Koweït contre celle des territoires occupés par Israël. Il s'assure ainsi une certaine popularité dans l'opinion arabe.

### **B. L'échec de la diplomatie**

Plusieurs médiations sont tentées. Venues de la France, du pape Jean-Paul II, de l'URSS et de la LEA, elles échouent à faire reculer Saddam Hussein. L'ONU finit par autoriser le recours à la force si l'Irak n'évacue pas le Koweït avant le 15 janvier 1991. À l'initiative du président américain George Bush senior, une coalition de 34 pays se forme.

La guerre commence le 17 janvier avec le déclenchement de l'opération « Tempête du désert ». Elle consiste d'abord en une campagne de bombardements aériens sur des sites stratégiques irakiens. Puis, du 24 au 27 février, une offensive terrestre libère le Koweït. Bien que vaincu, Saddam Hussein n'est pas déchu, car les États-Unis craignent l'implosion de l'Irak.

### **III - Une intervention unilatérale qui tourne à la guerre civile : l'invasion américaine de l'Irak**

#### **A. La chute de Saddam Hussein**

En 2003, les États-Unis envahissent l'Irak pour renverser la dictature de Saddam Hussein. Ils se justifient en affirmant que celui-ci soutient le terrorisme islamiste et développe des armes de destruction massive. Ils font de la démocratisation de l'Irak un modèle pour l'ensemble de la région, qui en réduirait à terme la conflictualité.

Déclenchée sans l'aval de l'ONU, l'offensive des États-Unis et de leurs alliés vient vite à bout des troupes irakiennes. Les armées coalisées profitent, comme lors de la première guerre du Golfe, de leur supériorité technologique, notamment aérienne.

#### **B. Le bourbier irakien**

La communauté chiite sort renforcée de l'intervention américaine. Numériquement majoritaire, elle profite de la démocratisation pour accéder au pouvoir, jusque-là aux mains des sunnites. S'estimant lésés, ces derniers s'engagent en grand nombre dans une guerre asymétrique au sein de groupes djihadistes se revendiquant d'Al-Qaïda. Ils harcèlent les soldats de la coalition et de l'armée irakienne en leur tendant des embuscades. Ils prennent également en otages des Occidentaux et multiplient les attentats contre la communauté chiite.

Les tensions entre les communautés débouchent sur une guerre civile. Chiites, sunnites et Kurdes se dotent de milices, financées par des puissances régionales qui les instrumentalisent pour défendre leurs intérêts respectifs. Ces affrontements s'achèvent sur une victoire des milices chiites alliées à l'Iran qui consolident leur mainmise sur l'État irakien. Au nord, les Kurdes conquièrent une large autonomie. Mécontents de leur sort, de nombreux sunnites apportent leur soutien aux djihadistes antichiites de Daech à partir de 2013.

## **Cours : Une paix impossible ? (p. 156-157)**

Quels sont les acteurs impliqués dans la résolution des conflits moyen-orientaux ?

### **I - Les États : des arbitres intéressés**

## **A. Le jeu ambigu des puissances régionales**

Même quand il s'agit de guerres civiles, rares sont les conflits moyen-orientaux qui n'impliquent pas les puissances de la région. Ainsi, lors de la guerre civile libanaise des années 1980, les milices chrétiennes avaient le soutien d'Israël et les chiites, celui de l'Iran et de la Syrie. Les groupes qui s'affrontent depuis 2011 en Syrie sont financés et armés par la Turquie, le Qatar ou l'Arabie saoudite lorsqu'ils sont sunnites, par l'Iran lorsqu'ils sont chiites.

Loin de jouer un rôle d'apaisement, les puissances moyen-orientales sont donc souvent à l'origine de la déstabilisation de leurs voisins. Mais, quand cela leur permet de se poser en acteurs incontournables, elles œuvrent à la restauration de la paix. C'est ainsi à l'initiative de l'Arabie saoudite que furent conclus en 1989 les accords de Taëf qui mirent fin à la guerre civile au Liban. En 2018, le rapprochement entre les deux frères ennemis palestiniens, le Hamas et l'OLP, a été acté par un accord signé au Caire.

## **B. Un terrain d'affrontement pour les puissances mondiales**

À partir des années 1970, les États-Unis tentent de résoudre par la diplomatie la question palestinienne. Ces médiations aboutissent à la conclusion des accords de Camp David entre l'Égypte et Israël (1978) et de ceux d'Oslo (1993) entre l'OLP et Israël. En 1991, les États-Unis prennent la tête de la coalition qui libère le Koweït de l'invasion irakienne. En 2003, ils décident de renverser Saddam Hussein, plongeant l'Irak dans une longue guerre civile.

Au début des années 1990, l'effondrement de l'URSS a fait perdre à la Russie l'influence acquise au Moyen-Orient durant la guerre froide. Elle s'efforce depuis lors de la reconquérir. Elle bénéficie pour cela du désengagement américain de la région, décidé par les présidents Barack Obama puis Donald Trump. La Russie s'est imposée comme le maître du jeu en Syrie, où elle dispose de bases navale et aérienne. Elle s'est également rapprochée de son voisin turc qui, bien que membre de l'OTAN, a des relations tendues avec Washington.

## **II - L'ONU : une efficacité mise à rude épreuve par les conflits moyen-orientaux**

### **A. L'ONU et la question palestinienne**

En 1947, l'ONU adopte un plan de partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe. Son rejet par les Arabes entraîne la première d'une longue série de guerres, qui provoque un exode massif de Palestiniens. L'ONU crée en 1949 l'UNRWA pour venir en aide à ces réfugiés. Au terme de la guerre des Six-Jours (1967) qui voit Israël étendre massivement son territoire, l'ONU adopte la résolution 242 qui exige le retrait israélien des territoires occupés.

Du fait de la division des membres permanents du Conseil de sécurité, l'ONU s'avère incapable de faire appliquer ses résolutions en Palestine. Les États-Unis, qui se sont rapprochés d'Israël dans les années 1960, utilisent systématiquement leur droit de veto pour bloquer toute résolution défavorable à leur allié.

## **B. L'ONU et la question irakienne**

La première guerre du Golfe (1991) symbolise la renaissance de l'ONU. L'institution avait été largement paralysée durant la guerre froide par le droit de Veto dont disposaient Soviétiques et Américains. En 1991, l'affrontement bipolaire est terminé et l'URSS soutient l'envoi d'une force armée sous commandement américain pour libérer le Koweït.

La seconde guerre du Golfe (2003) révèle les limites de l'ONU. Du fait des veto russe et français à l'intervention américaine en Irak, l'ONU n'autorise pas cette guerre, ce qui n'empêche pas les États-Unis et leurs alliés de la mener. Grâce au droit de veto dont ils disposent tous deux, Américains et Britanniques ne sont nullement sanctionnés par l'ONU pour cette violation du droit international.

## **III - Les acteurs non étatiques : un poids croissant**

### **A. La prolifération des milices**

Les conflits moyen-orientaux impliquent souvent des combattants irréguliers. Par définition, les groupes auxquels sont affiliés ces derniers ne disposent pas des structures diplomatiques qui permettent aux États de négocier entre eux. Cette difficulté à établir un dialogue avec certains groupes combattants complique la résolution des conflits.

Mais la plupart de ces groupes sont financés par des États pour lesquels ils combattent par procuration. Cela permet à ces derniers de limiter les risques de représailles en brouillant les pistes sur l'origine des attaques qu'ils commanditent. Il reste possible de négocier avec ces milices en passant par l'intermédiaire des États qui les parrainent.

## **B. Les organisations non gouvernementales**

Premières concernées par les retombées des conflits, les sociétés civiles ont un rôle à jouer dans leur résolution. Au Moyen-Orient et en dehors, de nombreuses ONG prennent position dans les conflits de la région. Certaines comme Human Rights Watch sensibilisent les opinions publiques, d'autres comme Taayoush font pression sur les États ou tentent de proposer des solutions.

Certaines organisations essaient de peser dans le rapport de force entre belligérants pour les pousser à la table des négociations. C'est le cas avec la campagne BDS. Comme les milices non étatiques, ces organisations ne sont toutefois pas toujours aussi indépendantes des États qu'elles le prétendent et peuvent être instrumentalisées par eux.

## **Jalon : Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien (p. 158-159-160-161)**

### **Doc 1 p. 158 : La proclamation de l'État d'Israël**

La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale [...]. Motivés par ce lien historique, les juifs ont aspiré à chaque génération au retour de leur souveraineté sur leur ancienne patrie. Au cours des dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages [...]. Ils ont recherché la paix tout en étant prêts à se défendre. [...]

La Shoah qui s'est abattue tout récemment sur le peuple d'Israël, anéantissant des millions de juifs en Europe, a montré à nouveau le besoin de résoudre le problème dû à l'absence de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement en terre d'Israël de l'État juif, qui ouvrirait ses portes à tous les juifs et conférerait au peuple juif un statut d'égalité au sein de la communauté des nations. [...] Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine [...]. Nous proclamons la création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'État d'Israël.

Discours prononcé à Tel-Aviv par David Ben Gourion, futur Premier  
ministre d'Israël, 14 mai 1948

## **Doc 4 p. 159 : Une situation bloquée**

**Henry Kissinger a été secrétaire d'État (ministre des Affaires étrangères) américain de 1973 à 1977.**

Le symbole de l'impasse était la résolution 242<sup>1</sup> [...]. Elle évoquait le droit pour tous les États de la région à « une paix juste et durable » à l'intérieur de « frontières sûres et reconnues », mais ne définissait aucun des adjectifs. [...] Ceux des dirigeants arabes qui acceptaient de négocier estimaient qu'elle exigeait le retrait total d'Israël sur ses frontières antérieures à juin 1967. Israël considérait qu'aucune de ses frontières d'avant-guerre n'était sûre ; il exigeait de conserver une partie des territoires occupés de chacun de ses voisins. Pour être doublement certain de sauvegarder ses intérêts, il posa une exigence aussi raisonnable en apparence qu'elle était irréalisable : que les États arabes négocient directement avec lui. En d'autres termes, Israël demandait sa reconnaissance avant toute négociation. À leur tour, les Arabes exigèrent qu'on acceptât leurs revendications territoriales avant de passer au plan diplomatique. Aucun dirigeant arabe, tout modéré fût-il, ne pouvait espérer survivre s'il acceptait les exigences d'Israël, dans le climat d'humiliation, d'extrémisme et d'influence soviétique de l'époque. Aucun premier ministre israélien ne serait resté au pouvoir un jour de plus s'il avait renoncé aux territoires occupés pour pouvoir engager les négociations. Israël se berçait dans l'illusion qu'il pourrait à la fois garder ces territoires et obtenir la paix. Ses adversaires arabes caressaient la chimère inverse qu'ils pourraient regagner leurs territoires sans offrir la paix.

Henry Kissinger, *Les Années orageuses*, vol. 1, 1982.

1. Adoptée par l'ONU au terme de la guerre des Six-Jours, elle dénonce « l'acquisition de territoire par la guerre », affirme le droit de chaque État de

la région à vivre « à l'abri de menaces ou d'actes de force » et exige le « retrait des forces israéliennes des territoires occupés ».

## **Doc 5 p. 160 : La Charte de l'OLP (1968)**

**La Charte de l'OLP a été adoptée lors de sa création en 1964 et amendée en 1968. Ses articles concernant la destruction de l'État d'Israël ont été déclarés « caducs » par Yasser Arafat en 1989.**

Article 5. Les Palestiniens sont les citoyens arabes qui résidaient habituellement en Palestine jusqu'en 1947, qu'ils en aient été expulsés par la suite ou qu'ils y soient restés. Quiconque est né de père palestinien après cette date en Palestine ou hors de Palestine, est également palestinien.

Article 6. Les juifs qui résidaient habituellement en Palestine jusqu'au début de l'invasion sioniste seront considérés comme Palestiniens [...].

Article 15. La libération de la Palestine est, du point de vue arabe, un devoir national ayant pour objectif de repousser l'agression sioniste et impérialiste contre la patrie arabe et visant à éliminer le sionisme de la Palestine. La responsabilité en la matière incombe à cet égard à la nation arabe – peuples et gouvernements – avec à l'avant-garde le peuple arabe de Palestine. Il s'ensuit que la nation arabe doit mobiliser tout son potentiel militaire, humain, moral et spirituel afin de participer activement avec le peuple palestinien à la libération de la Palestine.

Article 21. S'exprimant par la révolution armée palestinienne, le peuple arabe palestinien rejette toute solution de remplacement à la libération totale de la Palestine et toute proposition visant à la liquidation du problème palestinien ou à son internationalisation.

Charte de l'OLP, 1968.

## **Doc 8 p. 161 : L'évolution du Hamas**

Charte de 1988 :

Le Mouvement de la résistance islamique considère que la terre de Palestine est une terre islamique [...]. Il est illicite d'y renoncer en tout ou en partie, de s'en séparer en tout ou en partie : aucun État arabe n'en a le droit, ni même tous les États arabes réunis ; aucun roi ni président n'en a le droit, aucune organisation n'en a le droit, ni même toutes les organisations réunies, qu'elles soient palestiniennes ou arabes. [...]

Il n'y aura de solution à la cause palestinienne que par le jihad. Quant aux initiatives, propositions et autres conférences internationales, ce ne sont que pertes de temps et activités futiles.

Charte de 2017 :

Il n'y aura aucune reconnaissance d'une légitimité de l'entité sioniste. [...] Le Hamas rejette toute alternative à la libération complète et achevée de la Palestine, du fleuve à la mer. Cependant, sans revenir sur son rejet de l'entité et sans renoncer à aucun droit palestinien, le Hamas considère la création d'un État palestinien entièrement souverain et indépendant, avec Jérusalem comme capitale, selon les limites du 4 juin 1967<sup>1</sup>, avec le retour des réfugiés et des déplacés vers les maisons d'où ils ont été expulsés, comme une formule de consensus national.

1. Veille du déclenchement de la guerre des Six-Jours.

## **Jalon : Les deux guerres du Golfe (p. 162-163-164-165)**

### **Doc 1 p. 162 : L'Irak justifie l'invasion du Koweït**

Depuis l'époque coloniale et les divisions que les colonialistes ont imposées à la nation arabe, la question de la délimitation des frontières est restée en suspens entre l'Irak et le Koweït. Les contacts pris dans les années 1960 et 1970 n'ont pas permis aux deux parties de parvenir à une solution à ce sujet, jusqu'à ce que la guerre éclate entre l'Irak et l'Iran. Durant les longues années de la guerre, et lorsque les héroïques Irakiens versaient leur sang pour la défense des territoires arabes, y compris celui du Koweït [...], le gouvernement koweïtien [...] s'est mis à pratiquer une politique injuste, visant à léser la nation arabe, et particulièrement l'Irak. Le gouvernement des Émirats arabes unis y a lui aussi participé. Les deux gouvernements ont tramé volontairement une machination pour submerger le marché de quantités de pétrole bien supérieures à leurs quotas fixés par l'OPEP<sup>1</sup> [...]. Cette politique délibérée a provoqué une chute considérable des prix. [...] Ce qui veut dire que l'Irak a subi une perte de plusieurs milliards de dollars à un moment où il traversait une crise financière due au coût de la défense légitime de ses territoires.

Tarek Aziz, ministre des Affaires étrangères irakien, lettre à la LEA du 16  
juillet 1990.

1. Organisation des pays exportateurs de pétrole.

## **Doc 2 p. 162 : George Bush senior justifie l'intervention des États-Unis**

**George Herbert Bush (1924-2018) est le président des États-Unis de 1989 à 1993.**

Nos objectifs dans le golfe Persique sont clairs, précis et bien connus. [...] Ces objectifs ne sont pas seulement les nôtres. Ils ont été approuvés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies à cinq reprises ces cinq dernières semaines. La plupart des pays partagent notre volonté de faire respecter les principes. [...] Ce n'est pas, comme Saddam Hussein le prétend, les États-Unis contre l'Irak. C'est l'Irak contre le monde. Comme vous le savez, je viens d'avoir un entretien très fructueux avec le président de l'URSS, M. Mikhaïl Gorbatchev. Je suis content que nous œuvrions de concert en vue d'établir de nouvelles relations. [...] Il est clair qu'aucun dictateur ne peut plus compter sur l'affrontement Est-Ouest pour bloquer l'action de l'ONU contre toute agression. [...] Aujourd'hui, ce nouveau monde cherche à naître. Un monde tout à fait différent de celui que nous avons connu. Un monde où la primauté du droit remplace la loi de la jungle. Un monde où les États reconnaissent la responsabilité commune de garantir la liberté et la justice. Un monde où les forts respectent les droits des plus faibles.

Discours au Congrès du 11 septembre 1990.

## **Doc 4 p. 163 : L'encombrant Saddam Hussein**

**Dans un livre paru en 1992, le militant écologiste et pacifiste français René Dumont dénonce les conséquences d'une guerre à laquelle il s'était opposé.**

Fin février 1991, le général Schwarzkopf<sup>1</sup> aurait désiré prolonger la guerre de quelques jours, pour pouvoir anéantir la plus grande partie de la capacité militaire de l'Irak. Et peut-être même éliminer Saddam Hussein, que la propagande américaine avait assimilé à Hitler. Bush et son équipe ont été alors pris dans un difficile dilemme. La Syrie et l'Égypte ne désiraient absolument pas l'anéantissement de l'Irak, dont l'existence est, à leurs yeux, indispensable à l'équilibre régional. Les voisins de l'Irak – Turquie, Iran et Syrie – ne pouvaient accepter l'autonomie poussée que réclamaient les Kurdes, et encore moins leur indépendance, car cela aurait incité « leurs » Kurdes à en réclamer autant. L'Arabie saoudite et les Émirats, de leur côté, craignaient que les chiites du Sud de l'Irak, qui s'étaient révoltés, soient soutenus par la République islamique d'Iran [...]. Ces pays craignaient par-dessus tout l'installation en Irak d'un régime démocratique, instaurant le multipartisme [...] Bush et Israël de leur côté, désiraient que Saddam Hussein soit chassé du pouvoir [...]. Les États-Unis ont alors incité les Kurdes du Nord et les chiites du Sud à la révolte contre Saddam Hussein. [...] Il y eut alors, tant au Nord contre les Kurdes qu'au Sud contre les chiites, deux effroyables guerres civiles. [...] On a déclaré Saddam Hussein seul responsable de ces misères, alors que les Américains, qui les avaient poussés à la révolte, ont assisté impassibles à cette horrible répression armée.

René Dumont, *Cette guerre qui nous déshonore*, Seuil, 1992.

1. Général américain dirigeant les forces de la coalition internationale.

## **Doc 5 p. 164 : L'opposition de la France à la guerre**

L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Irak, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force. Face à de telles perspectives, il y a l'alternative offerte par les inspections<sup>1</sup>, qui permet d'avancer de jour en jour dans la voie d'un désarmement efficace et pacifique de l'Irak. Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide ? Personne ne peut donc affirmer aujourd'hui que le chemin de la guerre sera plus court que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec. Serait-ce notre seul recours face aux nombreux défis actuels ? Donnons par conséquent aux inspecteurs des Nations unies le temps nécessaire à la réussite de leur mission. Dans ce temple des Nations unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Discours prononcé par Dominique de Villepin, ministre français des Affaires étrangères, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le 14 février 2003.

1. À la suite de la première guerre du Golfe, l'ONU a créé une commission chargée de s'assurer du démantèlement des programmes biologiques, chimiques et nucléaires irakiens.

## **Doc 7 p. 165 : Américains et Britanniques justifient le recours à la force**

L'avenir de l'Irak appartient au peuple irakien. Après des années de dictature, l'Irak sera bientôt libéré. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, les Irakiens choisiront sous peu leur propre gouvernement représentatif. [...] Nous mettrons fin à la menace que font peser les armes de destruction massive de l'Irak, nous apporterons une aide humanitaire et nous garantirons la sécurité du peuple irakien. Nous créerons un milieu dans lequel les Irakiens pourront décider de leur avenir démocratiquement et pacifiquement. [...]

Nous nous acquitterons de notre obligation d'aider le peuple irakien à créer une nation qui est unie, libre et en paix avec elle et avec ses voisins. Nous soutenons les aspirations de tous les Irakiens en ce qui concerne la formation d'un gouvernement représentatif uni qui respectera les droits de l'homme et l'État de droit en tant que principes fondamentaux de la démocratie. Nous réaffirmons notre engagement à protéger les ressources naturelles de l'Irak, en tant que patrimoine du peuple irakien, qui doivent être exploitées uniquement à son profit. [...] Les forces de la coalition resteront en Irak aussi longtemps que cela sera nécessaire pour aider le peuple irakien à mettre en place ses propres institutions politiques et à reconstruire leur pays, mais pas plus longtemps.

Nous sommes impatients d'accueillir un Irak libéré au sein de la communauté internationale des nations. Nous demandons à nos partenaires de la communauté internationale de se joindre à nous pour garantir que l'avenir du peuple irakien sera démocratique et sûr.

Déclaration commune de George Bush (président des États-Unis) et de Tony Blair (premier ministre du Royaume-Uni), 8 avril 2003. Traduction officielle du Département d'État.

## **Points de vue : Le nucléaire iranien est-il une menace ? (p. 166-167)**

### **Doc 1 p. 166 : Viser le régime ou le programme nucléaire ?**

La question du nucléaire iranien est complexe. D'une part, on ne sait guère quand les Iraniens atteindront le stade de la bombe. D'autre part, il suffit pour eux qu'on les crédite d'avoir la bombe, même sans essai nucléaire, pour que l'effet de dissuasion fonctionne. Enfin et surtout, il y a une profonde ambiguïté des Occidentaux sur la définition de la menace. Presque tout le monde s'accorde à dire que l'accès de l'Iran au nucléaire militaire n'est pas acceptable. Mais en quoi le nucléaire iranien est-il menaçant ? Il y a en fait deux réponses, qui n'induisent pas la même politique. La première consiste à dire que le problème, c'est le régime : une république islamique serait tentée de se servir de la bombe contre Israël ou bien d'utiliser la sanctuarisation induite par la possession de l'arme pour protéger des groupes terroristes sur son territoire. La seconde considère que la dissuasion fonctionnera quel que soit le régime et que le problème est plutôt l'effet de prolifération qu'entraînera l'achèvement du programme nucléaire iranien, car l'Égypte, l'Arabie saoudite et la Turquie seront amenées à se nucléariser. L'Iran a été signataire du TNP (contrairement à l'Inde, au Pakistan et à Israël<sup>1</sup>) : son retrait signifiera la mort du traité. [...] Selon l'hypothèse retenue, la stratégie à suivre est très différente : dans le premier cas, il faut pousser au changement de régime ; dans le second, c'est l'Iran en tant que puissance régionale nucléaire qui fait problème. De là, un choix s'impose : faut-il viser d'abord le régime ou bien le programme ?

Olivier Roy, *Le Croissant et le Chaos*, © Librairie Arthème Fayard, 2010.

1. Israël s'est doté de l'arme nucléaire dans les années 1950 mais ne l'a jamais officiellement reconnu. L'Inde possède l'arme nucléaire depuis 1974, le Pakistan depuis 1998.

## **Doc 4 p. 167 : Les États-Unis se retirent de l'accord de 2015**

En théorie, le soi-disant « accord iranien » était supposé protéger les États-Unis et leurs alliés contre la folie de la bombe nucléaire iranienne [...]. En fait, l'accord a permis à l'Iran de continuer à enrichir de l'uranium et, avec le temps, d'atteindre le seuil d'une explosion nucléaire. L'accord a levé les sanctions économiques contre l'Iran en échange de limitations très faibles à l'activité nucléaire du régime, et en n'imposant aucune limitation sur ses autres agissements pervers, notamment ses sinistres activités en Syrie, au Yémen et ailleurs dans le monde. [...] L'accord avec l'Iran est fondamentalement défectueux. Si nous ne faisons rien, nous savons exactement ce qui arrivera. Dans peu de temps, le principal État sponsor de la terreur sera sur le point d'acquiescer les armes les plus dangereuses du monde. Par conséquent, j'annonce aujourd'hui que les États-Unis vont se retirer de l'accord sur le nucléaire iranien. [...] Nous travaillerons avec nos alliés pour trouver une solution réelle, globale et durable à la menace nucléaire iranienne. Cela inclura des efforts pour éliminer la menace du programme de missiles balistiques de l'Iran, arrêter ses activités terroristes dans le monde entier, et bloquer ses activités menaçantes au Moyen-Orient. En attendant, de puissantes sanctions entreront en vigueur. Si le régime poursuit ses aspirations nucléaires, il aura des problèmes plus graves qu'il n'en a jamais connu auparavant.

Allocution télévisée du président Donald Trump, 8 mai 2018.

## **Doc 5 p. 167 : La réaction européenne**

C'est avec regret et préoccupation que nous, dirigeants de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, prenons note de la décision du Président Trump de procéder au retrait des États-Unis d'Amérique du Plan d'action global commun (ou Joint Comprehensive Plan of Action - JCPOA). [...] Nous rappelons que le JCPOA a été entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies dans la résolution 2231. Cette résolution demeure le cadre international juridiquement contraignant pour la résolution des différends liés au programme nucléaire iranien. Nous appelons toutes les parties à continuer de souscrire à sa pleine mise en œuvre, et à agir dans un esprit de responsabilité. Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran continue à se conformer aux restrictions prévues par le JCPOA, en ligne avec ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La sécurité du monde en est renforcée. C'est pourquoi nous, [...] resterons parties au JCPOA. Nos gouvernements restent déterminés à assurer la mise en œuvre de l'accord, [...] y compris en assurant le maintien des bénéfices économiques liés à l'accord au profit de l'économie et la population iraniennes.

Déclaration conjointe du Président français Emmanuel Macron, de la Première ministre britannique Theresa May et de la Chancelière allemande Angela Merkel, 8 mai 2018.

## Révisions : Le Moyen-Orient : conflits et tentatives de paix (p. 168)

### SYNTHÈSE

#### I - Les sources de la conflictualité

À la jonction entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, le Moyen-Orient constitue un carrefour stratégique. Certains des points de passages les plus importants pour le commerce mondial y sont situés (détroit d'Ormuz, canal de Suez). La rareté de l'eau et l'abondance des hydrocarbures y suscitent les convoitises des puissances régionales et mondiales.

Le Moyen-Orient constitue un exceptionnel conservatoire de la diversité humaine. Une grande diversité de peuples et de communautés religieuses s'y côtoient. Mais la cohabitation entre des populations aux identités multiples et aux intérêts contradictoires est difficile et peut parfois déboucher sur des guerres civiles.

#### II - Les formes de la conflictualité

Demeurée irrésolue depuis plus d'un demi-siècle, la question palestinienne exerce une influence déstabilisante sur toute la région. Approuvée par l'ONU, la création de l'État d'Israël en 1948 n'a pas été acceptée par les Arabes. Elle a donné lieu à trois guerres dont les Israéliens sont sortis vainqueurs sans pour autant parvenir à conclure une paix durable.

La première guerre du Golfe a été provoquée par l'annexion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein en 1990. Dans un contexte de fin de guerre froide, les États-Unis sont intervenus militairement au nom de l'ONU pour faire respecter le droit international et rétablir la souveraineté du petit émirat pétrolier.

En 2003, c'est en revanche sans mandat de l'ONU et donc en contravention avec le droit international que les États-Unis renversent Saddam Hussein par la force. Au prétexte de désarmer le régime et de démocratiser le pays, ils plongent l'Irak dans une violente guerre civile toujours en cours quinze ans plus tard.

### **III - Résorber la conflictualité moyen-orientale**

Longtemps, les acteurs moyen-orientaux s'en sont remis aux grandes puissances mondiales pour arbitrer leurs conflits. Ce fut notamment le cas durant la guerre froide où chacun des deux Grands avait développé un réseau d'alliés dans la région. Ce fut également le cas dans le conflit palestinien auquel les États-Unis ont consacré d'intenses efforts diplomatiques dans les années 1970 et 1980 (accords de Camp David et d'Oslo).

Mais les grandes puissances, régionales ou mondiales, ne sont pas des arbitres désintéressés. À l'image des États-Unis en 2003, leurs interventions, officiellement destinées à pacifier la région, peuvent tout aussi bien la déstabiliser. Nombre des conflits qui agitent le Moyen-Orient ne sont des guerres civiles qu'en apparence. Ainsi la guerre qui ravage actuellement la Syrie oppose autant des puissances régionales (Turquie, Arabie Saoudite, Qatar, Iran) et mondiales (Russie, États-Unis) que les Syriens entre eux.